

## Rapport de fiche de données de sécurité (FDS)

Rapport n° FF-SDS20181022003

Flashforge Corporation

No.518 Xianyuan Road, Jinhua, Chine.

Nom du produit : Filament d'imprimante 3D (PETG)

Échantillons reçus : 22 octobre 2018

Période de préparation : 22 octobre 2018 au 26 octobre 2018

Prestation demandée :

Sur la base des informations fournies par le demandeur, la fiche de données de sécurité (FDS) a été généré conformément aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006,

Règlement (CE) n° 1272/2008, directive 67/548/CEE de la Commission européenne, 1999/45/CE,

pour plus de détails, veuillez consulter les pages ci-jointes.

Signé pour et au nom de

Flashforge

---

**SECTION 1. Identification du produit et de la société/entreprise****1.1. Étiquette d'un produit:**

Nom du produit :	Filaments d'imprimante 3D (PETG)
Synonymes :	Filament
Nom d'expédition:	Aucun
Autres identités :	Aucun

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes du produit et utilisations déconseillées****1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Utilisé pour l'impression 3D

**1.2.2. utilisations déconseillées**

Déconseiller d'autres utilisations.

**1.3. Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité Nom**

du fournisseur : Flashforge Corporation Adresse : No.518,  
Xianyuan Road, JinhuaChine. +86 579 82273989

Téléphone:

Telephone d'urgence: +86 579 82273989

E-mail: pjy@sz3dp.com

Nom de l'importateur : UFP Deutschland GmbH

Adresse: Carl-Friedrich-Gauss-Str. 11 47475 Kamp-Lintfort, Allemagne

Téléphone: +49 (0) 28 42.983-600 i

E-mail: info@ufp.de

Numéro d'appe d'urgence : +49 (0) 28 42.983-600 1.4.

**SECTION 2. Identification des dangers****2.1. Classification du produit Classification**

selon la directive 1999/45/CE(DPD)

N'est pas considéré comme un mélange dangereux.

Autres effets nocifs physico-chimiques, sur la santé humaine et sur l'environnement

Aucun

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon la directive 1999/45/CE

Aucun

**2.3. Autres dangers**

Aucun

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

N'est pas applicable.

### 3.2. Mélange

Ingrédient	Numéro CAS	Concentration (%)	Classe et catégorie de danger	Danger déclaration
PETG	25038-91-9	> 99,9	non classés	non classés
Autres	/	<0,1	/	/

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours Inhalation :

Amener la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Obtenez des soins médicaux.

Contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Obtenez des soins médicaux.

Ingestion : Ne pas faire vomir. Donner 1 à 2 verres d'eau à une victime consciente. Ne jamais rien faire avaler à une victime inconsciente. Obtenez des soins médicaux.

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés Inhalé :

Le matériau n'est pas censé produire d'effets néfastes sur la santé ou d'irritation des voies respiratoires (selon la classification des directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, les bonnes pratiques d'hygiène exigent que l'exposition soit limitée à un minimum et que des mesures de contrôle appropriées soient utilisées dans un cadre professionnel.

Ingestion :

Bien que l'ingestion ne soit pas censée produire d'effets nocifs (tels que classés dans les directives CE), le matériau peut toujours être nocif pour la santé de l'individu, après ingestion, en particulier lorsque des dommages préexistants aux organes (par exemple, le foie, les reins) sont évidents. Les définitions actuelles des substances nocives ou toxiques sont généralement fondées sur des doses entraînant la mortalité plutôt que sur celles entraînant la morbidité (maladie, mauvais état de santé).

Contact avec la peau:

Le contact avec la peau n'est pas considéré comme ayant des effets nocifs sur la santé (selon la classification des directives CE); le matériau peut encore causer des dommages à la santé après avoir pénétré par des blessures, des lésions ou des écorchures.

Yeux :

Bien que le matériau ne soit pas considéré comme irritant (selon la classification des directives CE), un contact direct avec les yeux peut produire une gêne passagère caractérisée par un larmolement ou une rougeur conjonctivale (comme un coup de vent).

Chronique:

L'exposition à long terme au produit n'est pas censée produire d'effets chroniques néfastes pour la santé (selon la classification des directives CE utilisant des modèles animaux) ; néanmoins, l'exposition par toutes les voies doit être minimisée

**4.3. Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire**

Consulter un médecin et traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5. Lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction Il n'y a aucune**

restriction quant au type d'extincteur pouvant être utilisé.

Utiliser un moyen d'extinction adapté à la zone environnante.

**5.2. Dangers particuliers résultant du produit Aucune donnée disponible.****5.3. Conseils aux pompiers Alerte les**

pompiers et indiquez-leur l'emplacement et la nature du danger.

Porter un appareil respiratoire et des gants de protection.

Empêcher, par tous les moyens disponibles, les déversements de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Utiliser l'eau distribuée sous forme de pulvérisation fine pour contrôler le feu et refroidir la zone adjacente.

NE PAS s'approcher des contenants soupçonnés d'être chauds.

Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée à partir d'un endroit protégé.

Ce n'est que lorsqu'il est sécuritaire de le faire que de retirer les conteneurs de la trajectoire du feu.

**SECTION 6 : Mesures en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence 6.1.1. Pour les non-secouristes Porter**

des lunettes de protection contre les produits chimiques

et des gants résistant aux produits chimiques.

**6.1.2. Pour les secouristes Porter un appareil**

respiratoire et des gants de protection. Éliminer les sources d'inflammation et assurer une ventilation suffisante,

évacuer la zone dangereuse et consulter des experts.

**6.2. Précautions environnementales Prendre des**

précautions pour empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts ou les systèmes de drainage de surface.

Éliminer conformément aux réglementations locales ou internationales.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Déversements mineurs : Utiliser des**

outils appropriés

pour mettre le liquide éclaboussé dans un récipient approprié pour récupération ou élimination.

Nettoyez immédiatement toutes les éclaboussures.

Éviter de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux.

Contrôler le contact personnel avec la substance en utilisant un équipement de protection.

Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre, un matériau inerte ou de la vermiculite.

Déversements

majeurs : Débarrassez la zone du personnel et déplacez-vous contre le vent.

Alertez les pompiers et indiquez-leur l'emplacement et la nature du danger.

Contrôler le contact personnel avec la substance en utilisant un équipement de protection.

Empêcher le déversement de pénétrer dans les drains, les égouts ou les cours d'eau.

#### 6.4. Référence à d'autres sections Reportez-

vous à la section 8 pour des conseils sur l'équipement de protection individuelle.

### SECTION 7 : Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conserver

dans un endroit frais et bien ventilé. Garder loin des enfants.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

En dehors des usages mentionnés à la section 1.2, aucun autre usage spécifique n'est prévu.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

DNEL : Non disponible

PNEC : Non disponible

Informations complémentaires : La liste valable lors de la confection a servi de base

#### 8.2. Contrôles de l'exposition Les

contrôles techniques sont utilisés pour supprimer un danger ou placer une barrière entre le travailleur et le danger. Des contrôles techniques bien conçus peuvent être très efficaces pour protéger les travailleurs et seront généralement indépendants des interactions des travailleurs pour fournir ce niveau élevé de protection.

Les types de contrôles techniques de base sont les suivants :

Contrôles de processus qui impliquent de modifier la façon dont une activité ou un processus de travail est effectué pour réduire le risque.

Enceinte et/ou isolement de la source d'émission qui éloigne « physiquement » un danger sélectionné du travailleur et ventilation qui « ajoute » et « retire » de manière stratégique de l'air dans l'environnement de travail.

Protection personnelle générale : Lunettes de sécurité ou écran facial, gants résistant aux produits chimiques, vêtements et appareils de protection.

### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles État

physique : Couleur :	Solide
	variable
Odeur:	Inodore
PH:	7

Point de fusion / Intervalle de fusion :	70~120
Point d'ébullition / Intervalle d'ébullition :	≥250
Point de rupture:	Pas de point
Inflammabilité (solide, gazeux):	d'éclair
Température d'allumage:	Léger> 380
Allumage automatique :	Ne s'enflamme pas dans des conditions normales.
Danger d'explosion :	Ne présente pas de risque d'explosion dans des conditions normales.
Pression de vapeur :	Sans objet 1,29-1,4
Densité :	g/cm <sup>3</sup>
Taux d'évaporation :	N'est pas applicable
Solubilité dans l'eau :	Insoluble dans l'eau
Viscosité :	N'est pas applicable

## 9.2. Les autres informations

Pas de données disponibles.

## SECTION10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité Peut

réagir avec les acides forts, les alcalis, les agents oxydants et les matières incompatibles.

### 10.2. Stabilité chimique Le produit

est considéré comme stable et aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Température élevée, sources d'inflammation (étincelles, flammes, électricité statique), matières incompatibles.

### 10.5. Matières incompatibles Acide fort,

alcali et agents oxydants

### 10.6. Produits de décomposition dangereux En cas de combustion ou de décomposition thermique, peut

émettre des fumées toxiques

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques Aucune

donnée disponible pour ce mélange.

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité aquatique Non

disponible.

### 12.2. Persistance et dégradabilité Biodégradation :

Dégradation abiotique : Non toxique  
Non toxique

**12.3. Potentiel de bioaccumulation Facteur de**

bioconcentration (BCF): Pas de données disponibles

**12.4. Mobilité dans le sol**

Distribution dans l'environnement : Aucune donnée disponible Compartiments :

Adsorption/Désorption :

12.5. Résultats des évaluations Pas de données disponibles

**PBT et vPvB**

Pas de données disponibles.

**12.6. Autres effets indésirables**

Pas de données disponibles.

**SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

NE PAS laisser l'eau de lavage provenant de l'équipement de nettoyage ou de traitement pénétrer dans les égouts.

Il peut être nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour traitement avant son élimination.

Dans tous les cas, l'élimination dans les égouts peut être soumise aux lois et réglementations locales et celles-ci doivent être prises en compte en premier.

En cas de doute, contactez l'autorité responsable.

**ARTICLE 14 : Informations relatives au transport**

Sur la base des informations disponibles, le produit n'est pas considéré comme une marchandise dangereuse et la recommandation de l'ONU sur le transport des marchandises dangereuses ne s'applique pas nécessairement, cependant, il est fortement recommandé d'obtenir des conseils professionnels pour un transport approprié Informations relatives au transport

**14.1 Numéro ONU**

Aucun

14.2 Nom pour la livraison

Aucun

14.3 Route (ADR)

Aucun

Chemin de fer (RID)

Aucun

Air (OACI/IATA)

Aucun

Mer (OMI/IMDG)

Aucun

14.4 Groupe d'emballage ADR :

Aucun

14.5 Polluant environnemental :

Aucun

Polluant marin

Non

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

N / A

**14.7. Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL 73 / 78 et le code IBC**

Pas de données disponibles

**ARTICLE 15 : Informations réglementaires**

### 15.1. Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE Cette

fiche de données de sécurité est conforme à la législation UE suivante et à ses adaptations - dans la mesure où elles sont applicables - 67/548/CEE, 1999/45/CE, Règlement (CE) n° 1272/2008, Règlement (CE) n° 1907/2006, 98/24/CE, 92/85/CEE, 94/33/CE, 91/689/CEE et 1999/13/CE.

#### 15.1.2. Réglementations internationales/nationales Aucune donnée disponible

#### 15.1.3. Réglementation pour les ingrédients Aucun

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique Aucun

rapport d'évaluation de la sécurité chimique n'a été fourni pour cette compilation de fiches de données de sécurité.

## ARTICLE 16 : Autres informations

### 16.1 Références bibliographiques clés et sources de données - ESIS

(Système européen d'information sur les substances chimiques), [http://](http://esis.jrc.ec.europa.eu/)

[esis.jrc.ec.europa.eu/](http://esis.jrc.ec.europa.eu/) - Site Web

Information on Chemicals in ECHA, [http://](http://echa.europa.eu/)

[echa.europa.eu/](http://echa.europa.eu/)  
information-on-chemicals - IFA GESTIS - Valeurs limites

internationales pour les agents chimiques - Limites d'exposition professionnelle (LEP), <http://www.dguv.de/>

[ifa/en/gestis/limit\\_values/index.jsp](http://www.dguv.de/ifa/en/gestis/limit_values/index.jsp) 16.2 Liste des mentions de danger pertinentes et phrases de risque H-

code H225 : Liquide et vapeurs très inflammables.

	<p>H302 : Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H315 : Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H335 : Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H318 : Provoque des lésions oculaires graves.</p> <p>H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>
Phrase R	<p>R11 : Facilement inflammable.</p> <p>R22 : Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>R36/37/38 : Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.</p> <p>R41 : Risque de lésions oculaires graves.</p> <p>R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.</p>

### 16.3 Autres Ce

produit doit être stocké, manipulé et utilisé conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et conformément à toute réglementation légale. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés sont des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres contextes.

Les risques peuvent être déterminés par référence aux scénarios d'exposition. Échelle d'utilisation,



---

la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Pour des conseils détaillés sur l'équipement de protection individuelle, reportez-vous à l'EUCEN suivant Normes:

FR 16 Protection individuelle des yeux

EN 340 Vêtements de protection

EN 374 Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes

EN 13832 Chaussures protégeant contre les produits chimiques

EN 133 Appareils de protection respiratoire

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et les données disponibles à la date de publication, et sont uniquement destinées à décrire le produit dans le but de protéger la santé humaine et l'environnement contre les dangers potentiels. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

Fin du document